



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QU' :

Il y aura séance extraordinaire du Conseil Municipale de Saint-Aimé-des-Lacs, le 15 mai 2026, à la salle située au 121 rue Principale, à 19h00.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande no 2026-86-A

Nature de la demande : Réputer conforme la construction d'un garage résidentiel projeté de 9,1 mètres par 12,1 mètres d'une superficie de 110,1 mètres carrés alors que le règlement de zonage 260 autorise une superficie de 65 mètres carrés.

- Dérogation de 45 mètres carré.

Identification du site : Lot 6 187 006 situé au 6 chemin des Cèdres.

Demande no 2026-86-B

Nature de la demande : Réputer conforme la hauteur d'un garage résidentiel projeté de 7 mètres alors que le règlement de zonage 260 autorise une hauteur maximale de 6 mètres.

- Dérogation de 1 mètre de hauteur

Identification du site : Lot 6 187 006 situé au 6 chemin des Cèdres.

Donné sous mon seing à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 29^e jour du mois d'avril deux mil vingt-six.

Lise Lapointe,

Directrice générale et greffière-trésorière